



Séminaire Régional de l'OACI sur les documents de voyage lisibles à la machine et la gestion de l'identification

12 -14 novembre 2013, Ouagadougou, Burkina Faso

**Titres de voyage de la Convention
lisibles à la machine:
un défi humanitaire dans le domaine des DVLM**

Alexander Beck, UNHCR

Les Titres de Voyage de la Convention (TVC)

- Quelle Convention?

Convention sur le statut des réfugiés du 29 juillet 1951

Convention sur le statut des apatrides du 28 septembre 1954

- Pourquoi?

Article 28 des deux Conventions

- Pour qui?

Réfugiés résidant régulièrement sur le territoire d'un Etat contractant

Apatrides résidant régulièrement sur le territoire d'un Etat contractant

- Un titre de voyage ou un passeport?

TV mais type 'P' et délivré en vue de fournir au titulaire un document de voyage pouvant tenir lieu de passeport national.

- Format?

Lisible à la machine (Doc 9303 I 1), TVCLM

L'ancien TVC

TRAVEL DOCUMENT
(Convention of 28 July 1951)

TITRE DE VOYAGE
(Convention du 28 juillet 1951)

No 181-
740808 6814 264

TRAVEL DOCUMENT
(Convention of 28 July 1951) **TITRE DE VOYAGE**
(Convention du 28 juillet 1951)

This document expires on 2004-02-06
unless its validity is extended or renewed.

Ce document expire le 2004-02-06
sauf prorogation de validité.

Name }
Nom } 2 1974/08/08

Forename }
Prénom(s) } SALABAB / AFSHANISTAN

Accompanying }
Persons } SHOP NO 509 SPACE

Accompanying }
Persons } LLULAK - WEST STREET BUREAU

1. This document is issued to holder in respect of:
Ce titre de voyage est délivré au titulaire en faveur de:

2. The holder is:
(state sex, date of birth, place of birth, colour of hair, colour of eyes, nose, shape of face, complexion, special peculiarities)
Le titulaire est:
(indiquer le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance, la couleur des cheveux, la couleur des yeux, le nez, la forme du visage, la couleur de la peau, les particularités spéciales)

3. Should it be issued to the holder in respect of:
(state sex, date of birth, place of birth, colour of hair, colour of eyes, nose, shape of face, complexion, special peculiarities)
Devrait-il être délivré au titulaire en faveur de:
(indiquer le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance, la couleur des cheveux, la couleur des yeux, le nez, la forme du visage, la couleur de la peau, les particularités spéciales)

Place and date of birth } 2 1974/08/08
Lieu et date de naissance } SALABAB / AFSHANISTAN

Occupation }
Profession } SHOP NO 509 SPACE

Present residence }
Résidence actuelle } LLULAK - WEST STREET BUREAU

*Maiden name and forename(s) of wife } NIL
*Nom (avant le mariage) et prénom(s) de l'épouse } NIL

*Name and forename(s) of husband } NIL
*Nom et prénom(s) du mari } NIL

Description	Signalement
Height } Taille }	
Hair } Cheveux }	<u>BLACK</u>
Colour of eyes } Couleur des yeux }	<u>BLACK</u>
Nose } Nez }	<u>SHARP NOSE</u>
Shape of face } Forme du visage }	<u>OVAL</u>
Complexion } Teint }	<u>LIGHT BROWN</u>
Special peculiarities } Signes particuliers }	<u>NIL</u>

Children accompanying holder Enfants accompagnant le titulaire			
Name Nom	Forename(s) Prénom(s)	Place and date of birth Lieu et date de naissance	Sex Sexe
<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>
<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>
<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>
<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>	<u>NIL</u>

*Strike out whichever does not apply. *Biffer la mention inutile.

This document contains 32 pages, exclusive of cover.
Ce titre contient 32 pages, non compris la couverture.

3

Photograph of holder and stamp of issuing authority
Photographie du titulaire et cachet de l'autorité qui délivre le titre



Finger-prints of holder (if required)
Empreintes digitales du titulaire (facultatif)



Signature of holder
Signature du titulaire)

This document contains 32 pages, exclusive of cover.
Ce titre contient 32 pages, non compris la couverture.

Le Guide des TVCLM de l'OACI et du HCR

Guide pour l'émission
de titres de voyages de la Convention lisibles à la machine
pour les réfugiés et les apatrides



Octobre 2013



Le Guide des TVCLM de l'OACI et du HCR

- Chapitre I – Cadre juridique et administratif
 1. Cadre juridique national
 2. Structure organisationnelle et autorité de délivrance des documents de voyage
 3. Processus de demande
 4. Processus de détermination de l'admissibilité
 5. Production et personnalisation du livret
 6. Remise, retrait, perte et vol de TVCLM
 7. Sécurité des TVCLM
- Chapitre II – Spécifications Techniques
 1. Caractéristiques générales des TVCLM
 2. Format général de la page de données des TVCLM
 3. Eléments de données des TVCLM
- Annexes: modèles de TVCLM
 1. TVCLM pour les réfugiés
 2. TVCLM pour les apatrides

Merci

Alexander Beck

Conseiller juridique principal

Section de la politique de protection et des conseils juridiques

Division de la protection internationale

UNHCR, Geneve

E-mail: beck@unhcr

